

# UTRILLO VD HEFFINCK (Approuvé BWP – SF)

## CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE 2019

LE VENDEUR:

Bernard LE COURTOIS  
Haras de Brullemail  
61 390 BRULLEMAIL

Tél : 02.33.28.42.56

[haras-de-brullemail@wanadoo.fr](mailto:haras-de-brullemail@wanadoo.fr)

[contactbrullemail@orange.fr](mailto:contactbrullemail@orange.fr)

<http://www.brullemail.com>

L'ACHETEUR :

NOM Prénom: .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél: .....

e-mail : .....

La saillie est réservée pour la jument : .....

**SEULS LES CONTRATS ACCOMPAGNES DES CHEQUES (RESERVATION, SAILLIE ET FRAIS TECHNIQUES)  
ET DU QUESTIONNAIRE SERONT VALIDES ET ENREGISTRES.**

**A. SAILLIE ENCAISSABLE AU 1<sup>er</sup> Octobre SI JUMENT GESTANTE (avec Garantie Poulain Vivant.) TVA à 10%**

- ❖ **OPTION 1 : IAF au HARAS DE TAMERVILLE : 220,00 € + 1.100,00 € TTC + Frais de MEP  
MEP à régler au HARAS DE TAMERVILLE :  
50500 SAINT CÔME DU MONT contact D et S BROHIER (06.07.23.93.40 et 06. 75.39.90.53)  
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 2 : IAR dans un centre agréé : 220,00 € + 1.100,00 € TTC + Forfait saison Frais techniques :  
- 220,00 € TTC pour 4 doses maximum (via transporteur) à régler au HARAS DE BRULLEMAIL,  
- Ou 77,00 € TTC si semence prise au HARAS DE TAMERVILLE pour 3 doses maximum à régler au  
HARAS DE TAMMENVILLE  
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 3 : IAC dans un centre agréé : 220,00 € + 1.100,00 € TTC + Frais techniques IAC : 275,00 € TTC  
à la réservation.  
ETABLIR TOUS LES CHEQUES A L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL**

**B. SAILLIE ENCAISSABLE A LA NAISSANCE DU POULAIN TVA A 10%.**

- ❖ **OPTION 1 : IAF au HARAS DE TAMERVILLE : 220,00 € + 1.320,00 € TTC + Frais de MEP  
MEP à régler au HARAS DE TAMERVILLE :  
50500 SAINT CÔME DU MONT contact D et S BROHIER (06.07.23.93.40 et 06. 75.39.90.53)  
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 2 : IAR dans un centre agréé : 220,00 € + 1.320,00 € TTC + Forfait saison Frais techniques :  
- 220,00 € TTC pour 4 doses maximum (via transporteur) à régler au HARAS DE BRULLEMAIL,  
- Ou 77,00 € TTC si semence prise au HARAS DE TAMERVILLE pour 3 doses maximum à régler au  
HARAS DE TAMMENVILLE  
LES CHÈQUES D'ACOMPTE ET DE SOLDE SONT À L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL.**
- ❖ **OPTION 3 : IAC dans un centre agréé : 220,00 € + 1.320,00 € TTC + Frais techniques IAC : 275,00 € TTC  
à la réservation.  
ETABLIR TOUS LES CHEQUES A L'ORDRE DU HARAS DE BRULLEMAIL**

(1) Entourez votre choix

**GARANTIE POULAIN VIVANT** : Pour toutes juments pleines au 1/10/2019 ne donnant pas naissance à un poulain viable à 48 heures l'année suivante, l'éleveur bénéficiera d'une saillie gratuite du même étalon, hors frais techniques IAC. La jument devant répondre aux exigences des conditions sanitaires.

Si la jument est constatée vide, un certificat vétérinaire ainsi que le résultat de la bactériologie du col, pour les juments en IAC, devront être fournis au Haras de Brullemail AVANT LE 1ER OCTOBRE 2019, le chèque du solde de la saillie sera alors détruit.

Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 24h, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans les 48 heures.

L'éleveur a pris connaissance du fait que les frais techniques en IAC correspondent à 3 doses (24 paillettes) pour la saison de monte 2019. Les doses non utilisées devront être retournées à EUROGEN avant le 1er Septembre 2019.

L'éleveur a la possibilité de faire saillir plusieurs juments en 2019 aux conditions "CLUB MAIL". (Voir catalogue)

Le prix de la saillie est dû, même si elle est annulée par l'éleveur ; elle n'est transférable à un autre éleveur qu'après autorisation de l'éta lonnier.

Au cas où le stock de semence congelée serait épuisé, toute saillie pourra être annulée de plein droit sans indemnités.

- Les frais d'insémination, de pension, du suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, de transport de la jument ou de son foal, sont à la charge de l'éleveur qui est averti que le certificat de saillie ne sera délivré qu'après le règlement intégral des sommes dues.
- L'éleveur déclare qu'il dégage de toute responsabilité le propriétaire, le haras et son personnel pour tout accident ou maladie survenus à la jument ou à son poulain, y compris lors de l'embarquement et du débarquement.

CONDITIONS SANITAIRES à TRANSMETTRE A VOTRE VETERINAIRE ET/OU CENTRE D'IAC (obligatoires pour la validité de la Garantie Poulain Vivant) :

Les juments ne seront acceptées au centre d'IAC que munies de leur livret signalétique à jour des vaccins grippe, rhinopneumonie et tétanos.

- Jument suitée en 2019 : Pas d'IAC sur la chaleur de lait (avant juin). Si vide après 2 chaleurs, prélèvement bactériologique du col de l'utérus sur chaleur avant d'être réinséminée afin de valider la GPV.
- Jument non suitée en 2019 : prélèvement bactériologique du col de l'utérus sur chaleur avant d'être inséminée. Si vide après 2 chaleurs, prélèvement bactériologique du col de l'utérus sur chaleur avant d'être réinséminée afin de valider la GPV.

**Pour information, depuis que nous avons rendu les prélèvements obligatoires pour l'IAC, les résultats de gestations positives ont été en nette augmentation.**

Fait .....Le.....

L'ACHETEUR

LE HARAS DE BRULLEMAIL

(Mention "Lu et approuvé")

  
HARAS DE BRULLEMAIL  
F. 67500 BRULLEMAIL  
Tél : 02 83 28 42 56  
Fax : 02 33 28 57 54  
haras-de-brullemail@wanadoo.fr  
http://www.brullemail.fr

## QUESTIONNAIRE UTRILLO VD HEFFINCK 2019

Nom ..... &  
Prénom.....  
**(Devant figurer sur la facture)**

Adresse .....  
.....

Téléphone (fixe + portable) : .....

E-mail : .....

**Nom de la jument** .....  
Race.....

**N° SIRE** : .....  
**(Impératif pour déclarer la saillie)**

Père : .....Grand Père maternel.....

Date de naissance : ...../...../..... Robe : .....Taille : .....

En 2019, sera-t-elle : Suitée de l'étalon .....  
Non suitée de l'étalon .....

En 2018, était-elle : Suitée de l'étalon .....  
Non suitée de l'étalon .....

En 2017, était-elle : Suitée de l'étalon .....  
Non suitée de l'étalon .....

**Coordonnées exactes (Nom, adresse, Tél) du CENTRE DE MISE EN PLACE (figurant sur la liste des centres de MEP de l'IFCE pour la déclaration de saillie)**

**Centre de mise en place**  
.....  
.....

**Date du terme ou date prévue d'arrivée au centre d'IAC** : .....  
(Pour expédier les doses)

Signature :